



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service des marchés publics

DECISION DU MAIRE N° DC – 2023 – 15
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON –
AIDES A L'INVESTISSEMENT 2022 – APPEL A PROJETS MUNICIPAUX –
AMENAGEMENT D'UN POLE PETITE ENFANCE A LA RAUDE

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vue la délibération N°D 2022/01 en date du 27 mai 2020 portant visa préfectoral du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée du mandat, délégation pour demander à tout organisme financeur pour la réalisation d'un projet municipal tant en fonctionnement qu'en investissement l'attribution de subventions ;

Considérant que la Ville de Tassin La Demi-Lune s'est engagée dans un projet d'aménagement d'un pôle petite enfance pour un montant total estimé à 1 129 010 € HT ;

Considérant que ce projet est éligible à l'appel à projets lancé par la Métropole de Lyon en matière d'aides à l'investissement pour l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès de la Métropole de Lyon en vue de financer le projet d'aménagement d'un pôle petite enfance pour un montant de 78 208 € H.T.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- affichée à la porte de la mairie,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Tassin la Demi-Lune, le

/ 5 AVR. 2023

Pierre BERGERET
Adjoint au Maire chargé des finances et de
la commande publique



Accusé de réception en préfecture
069-21690243-20230405-DC-2023-15-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20230405-DC-2023-15-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2023